

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00437

**APPROBATION DE LA CESSION A LA SPL CAP METROPOLE DES
TENEMENTS CADASTRES SOUS LES N° 1, 61 62 70 13 DE LA SECTION AT
SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA
ZONE DES ROCHES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D20180043711-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

APPROBATION DE LA CESSION A LA SPL CAP METROPOLE DES TENEMENTS CADASTRES SOUS LES N° 1, 61 62 70 13 DE LA SECTION AT SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DES ROCHES

Par délibération du Conseil Métropolitain du 22 mars 2018, Saint-Etienne Métropole a confié, dans le cadre d'un traité de concession, à la SPL Cap Métropole, l'aménagement du secteur des Roches situé sur la commune de La Talaudière, au cœur de la ZAC de Molina.

Cette opération permettra de répondre à la demande croissante des entreprises en recherche de terrains, sur cette zone, pour de nouvelles implantations ou d'extension de leur activité.

La mise en œuvre opérationnelle du projet nécessite que le concessionnaire se rende propriétaire des tenements inscrits dans le périmètre de l'opération d'aménagement. Les parcelles, propriétés de Saint-Etienne Métropole concernées représentent une superficie totale de 82.674 m² et sont identifiées au cadastre :

La Talaudière 42350 – Rue Raoul Follereau

| REFERENCES CADASTRALES | | Surface en m ² |
|------------------------|----|---------------------------|
| Section | N° | |
| AT | 1 | 34 343 |
| AT | 61 | 1 317 |
| AT | 62 | 20 203 |
| AT | 70 | 25 651 |
| AT | 13 | 1 250 |

Le prix de cession est fixé à la somme de 775.925 euros HT, correspondant aux montants d'acquisitions des terrains.

Le paiement par Cap Métropole interviendra dans le courant de l'année 2019.

Le prix de cession sera repris au bilan financier de l'opération, annexé au compte-rendu d'activité de la SPL.

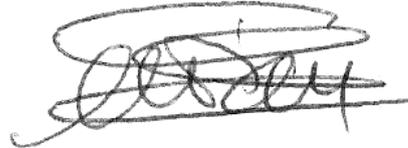
France Domaine a rendu un avis conforme en date du 06 novembre 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession à la SPL CAP METROPOLE des tènements cadastrés sous les numéros 1, 61, 62, 70 et 13 de la section AT sur la commune de La Talaudière aux conditions définies ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la transaction, à intervenir en l'étude de Maître Alain Courtet, Notaire à Saint-Etienne ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre MOLI/MOLI/024 du budget principal de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU